

LA GRAVE - LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES - 2^{ème} TRIMESTRE 2013

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

L'été est enfin là, mais ce soleil bienvenu n'empêche pas la déchetterie communautaire de descendre inexorablement vers La Romanche. Un rapport alarmant du bureau de contrôle « Apave » a tenu le Président à la fermer dans un premier temps. Dans un deuxième temps des bennes provisoires ont été placées devant les grilles pour le carton, le fer, le tout-venant.

Lundi 15 juillet, une réunion aura lieu pour valider (ou non) une proposition de confortement provisoire du bâtiment qui ne peut être détruit avant que tous les experts soient passés. Nous espérons pouvoir ainsi, réutiliser les quais de chargement courant août. La solution à long terme reste à étudier et aucun pronostic n'est possible à ce jour.

Jean-Pierre SEVREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2013

VENTE DE TERRAIN

Céline et Martin GAILLARD ont le projet d'installer un bâtiment agricole au Chazelet. La surface de terrain nécessaire est de 500 m². Des discussions ont eu lieu pour trouver un terrain communal qui pourrait accueillir ce bâtiment. Suite à ces échanges le conseil municipal :

- Accepte de céder à Céline et Martin GAILLARD 500 m² de terrain agricole à prendre sur la parcelle

communale cadastrée AD 24

- La surface cédée sera située dans la partie ouest de la parcelle
- Le bâtiment sera situé entre 3 et 5 mètres en retrait de la voirie communale n° 1 (hors agglomération) du hameau du Chazelet
- Fixe le prix de vente à 20 € le m²

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013

PONT DE CLOT RAFFIN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les berges et les culées du pont de Clot Raffin ont été endommagées suite à des intempéries qui se sont produites récemment.

Le montant des travaux nécessaires à la remise en état de l'ouvrage est estimé à 25 000 € HT.

Le conseil municipal demande à l'Etat, l'Europe, la région et le Département des subventions pour financer ces travaux de réfection.

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DU CENTRE ET CŒUR DE STATION A LA GRAVE – AVENANTS AUX MARCHES

Des modifications ont été prévues lors des travaux de requalification et aménagement de la traversée du chef-lieu.

Deux avenants aux marchés de travaux ont été pris suite à ces modifications :

- Lot 1 - reconstruction des trottoirs – entreprise SACER SUD EST d'EYBENS 38– avenant d'un montant de 7 149.50 € HT en plus, le marché est donc porté à 328 119.00 € HT
- Lot 2 – réfection des revêtements de chaussée – entreprise SACER SUD EST d'EYBENS 38– avenant

d'un montant de 16 697.50 € HT en plus, le marché est donc porté à 148 682.50 € HT

Le marché de maîtrise d'œuvre était basé sur une estimation de travaux de 213 000 € HT. A l'issue de la phase AVP, l'estimation prévisionnelle des travaux a été portée à 697 092.50 € HT, aussi un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est proposé :

- Bureau d'études SAUNIER ET ASSOCIES de GAP 05
- avenant d'un montant de 21 262.73 € HT en plus, le marché est donc porté à 39 162.73 € HT

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES ECRINS

Le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de LA GRAVE à la charte du Parc National des Ecrins.

CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LA ROMANCHE - CONVENTION AVEC UNIT-e

La société UNIT-e envisage de réaliser une micro-centrale hydroélectrique sur La Romanche au niveau du Petit Pra Bessé, avec production d'énergie électrique au niveau de Clot Jullien.

Cette société propose à la commune un bail pour l'utilisation des terrains nécessaires à cette micro-centrale.

La rémunération versée à la commune par UNIT-e serait :

- taux fixe de 10 % du chiffre d'affaire pour une durée de 15 ans (années 1 à 15)
- Taux fixe de 12 % pour les cinq années suivantes (années 16 à 20)
- Montant minimum de redevance garanti égal à 70 % du montant théorique

Montant moyen de la redevance 99 750 € en euros constants et 116 000 € en euros courants

Le conseil municipal :

- Accorde l'exclusivité à UNIT-e pour une durée de 36 mois à compter de la date de délibération pour étudier l'implantation d'une centrale hydro-électrique sur La Romanche sur le secteur Petit Bessé-Clot Jullien
- Donne un accord de principe pour céder à UNIT-e les terrains communaux qui recevraient des ouvrages. La forme de cession sera à valider soit par vente ou bail emphytéotique
- Facilite UNIT-e dans les démarches vis-à-vis des autres propriétaires fonciers
- En contrepartie, UNIT-e s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour effectuer les études techniques et environnementales afin de déposer les dossiers de demande d'autorisation dans les meilleurs délais

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB NATURA 2000 PLATEAU D'EMPARIS – GOLEON

Le conseil municipal demande le renouvellement de la convention et la prise en charge du poste d'animation de Natura 2000 pour une année du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

Le montant du projet est de 30 000 € financé ainsi :

- Etat 15 000€
- FEADER 15 000€

ECHANGES ET VENTES DE TERRAINS

Suite à un déclassement du domaine public, le conseil municipal valide différents échanges ou ventes de terrains avec :

- M. Raymond ALBERT au Chazelet
- M. Jean PROCASCIO aux Terrasses (vente)
- M. Philippe JOUFFREY au chef-lieu
- M. Christian BOUILET aux Terrasses
- MM. Jean-Paul et Pierre CLOT au Chazelet et aux

Terrasses

- Mme Muriel BOUDON aux Fréaux (vente)
- M. Léon JOUFFREY, M. Gustave JOUFFREY et Mme Julia MORAIIS DE AZEVEDO à Entraigues – Les Fréaux

EMPRUNT VOIES ET RESEAUX DIVERS – SALLE D'ACTIVITES

Le conseil municipal décide d'emprunter auprès de la banque postale 105 000 EUROS sur une durée de 15 ans au taux de 3,66 % pour financer les travaux de voies et réseaux divers et de création d'une salle d'activités.

RESEAU D'EAU DES PLAGNES

Un bâtiment doit être réalisé dans le secteur des Plagnes par le Syndicat Mixte des Stations villages de la Haute Romanche pour l'accueil des clients et le stationnement des véhicules de damage.

Ce secteur est alimenté par un tuyau dont la section est trop petite pour cette utilisation, il y a donc lieu de reprendre ce réseau.

Deux tranches de travaux sont prévues pour un montant total de 74 865.50 € HT.

Le conseil municipal demande au Département, à la Région, à l'Etat et à l'Europe des subventions pour financer ces travaux.

SALLE DE QUARTIER – AVENANT MISE A DISPOSITION TERRAIN

La commune de La Grave et la Communauté de Communes du Briançonnais ont signé une convention de mise à disposition d'un terrain sur lequel a pu être édifié un bâtiment destiné à recevoir une micro crèche communautaire au rez de chaussée. La commune de La Grave à l'usage du premier étage de ce bâtiment, dans lequel sera construite une salle d'activités.

La communauté de Communes propose une convention afin de répartir les charges de fonctionnement entre la commune et la communauté de communes.

Le conseil municipal accepte de signer une convention avec la communauté de communes pour la répartition des charges de fonctionnement.

INFORMATIONS DIVERSES

Vous pouvez joindre les différents services de la mairie et du SIVOM par téléphone en utilisant les lignes directes ou par messagerie :

MAIRIE - accueil - administration - Sophie FAURE

04 76 79 90 29

mairie.la.grave@orange.fr

MAIRIE - administration - Marie-Luce JUGE :

04 76 79 98 32

mljuge.la.grave@orange.fr

NATURA 2000 - Maryline POMARD :

04 76 79 98 35

natura2000.lagrave@espaces-naturels.fr

SIVOM - administration - Cécile RIZZARDO :

04 76 79 98 33

cecile.sivomlagrave@wanadoo.fr

SIVOM - service technique - Grégory BOUILLET :

04 76 79 98 30

rmst.meije@orange.fr

SIVOM - PADS – Jean-Noël BAUDIN :

04 76 79 26 19

jeannoel.sivomlagrave@orange.fr

Les informations municipales peuvent être envoyées par messagerie électronique, aussi, n'hésitez pas à transmettre votre adresse à la mairie, vous serez inscrit sur une liste de diffusion. Nous envoyons peu d'informations mais certaines peuvent être importantes/urgentes et les envois par messagerie peuvent vous rendre service.

Attention certains d'entre vous ont changé d'adresse et les messages n'aboutissent pas... pensez à redonner votre adresse électronique.